

- Présidente : Mme Béatrice MATHIEU
- Présente : Mme Patricia DUPIN
MM Jean-Robert CLOFF, Sylvain MICHELET, Samir ZOLOTA
- Invités : Mmes Marina JALLAT et Sandra RENON
MM Saïd EL MOUFAKKIR, Julian GRELOT, David WAILLIEZ
- Excusés : Mme Nathalie LUCAS
MM. Gilbert BOSSE, Jacques DANTAN

Ouverture de la séance

La Présidente de la CRA Béatrice MATHIEU ouvre la séance et rappelle que le principal sujet à l'ordre du jour de cette réunion de la CRA est l'examen et la validation des classement des arbitres à l'issue de la saison 2023/2024.

Une 2^{ème} réunion avec les présidents de CDA, ou leurs représentants, consacrée à la présentation des résultats des arbitres à l'issue de la saison 2023/2024 est planifiée le jeudi 20 juin 2024.

A l'issue de cette présentation et dans un souci de transparence, le document sera transmis à l'ensemble des arbitres, des observateurs et présidents de CDA.

Seul le document des affectations pour la saison 2024/2025 sera publié sur le site de la Ligue

Elle informe les membres du décès de :

- Dominique, épouse de Jacques DANTAN, membre du Comité de Ligue et de la CRA,
- Christian POUGEAS, observateur régional

et adresse au nom de tous les membres de la CRA les sincères condoléances à leurs familles

Mise à jour des effectifs

- o Observateur souhaitant changer de catégorie d'observateur régional (seniors à jeunes) à l'issue de la saison 2023/2024

- Dominique CASSAGNAU (40)

La CRA donne un avis favorable à sa demande pour la saison 2024/2025. Il sera affecté selon les besoins de la CRA.

- o Arbitre souhaitant mettre un terme à sa fonction d'arbitre et candidater au titre d'observateur régional pour la saison 2024/2025

- Anthony MICHEAU (79)

La CRA donne un avis favorable à sa nomination pour la saison 2024/2025. Il sera affecté selon les besoins de la CRA. La CRA le remercie pour les services accomplis au service de l'arbitrage néo-aquitain.

○ Arbitre souhaitant prendre la fonction d'arbitre assistant en 2024/2025 :

- Idir AIT SAID (R2) => AA R1
- Quentin MARQUET (R3) => AA R2

La CRA accède à leur demande et fait application de l'article 21 de son règlement intérieur.

○ Arbitre souhaitant bénéficier d'une année sabbatique en 2024/2025

- Paul AUBERT (R2)
- Maël PISSY (JAR)

La CRA donne un avis favorable et transmet la demande à la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage. Elle rappelle aux arbitres qu'ils doivent néanmoins valider leur demande de licence avant le 31 août 2024.

○ Arbitre arrivant d'une autre Ligue :

- Jean-Pierre BUTEZ (R2 et Futsal R1) => Ligue Auvergne Rhône Alpes
- Brendan ROFFET (F3) => Ligue des Pays de la Loire
- John TORNHILL => Ecosse

La CRA leur souhaite la bienvenue dans notre Ligue. Ils seront intégrés dans leur catégorie pour la saison 2024/2025.

○ Arbitre partant dans une autre Ligue :

- Charles GAUTIER (JAF/R1) => Ligue Auvergne Rhône Alpes

La CRA le remercie pour les services accomplis au service de l'arbitrage néo-aquitain et lui souhaite une bonne continuation.

○ Arbitre souhaitant reprendre la fonction d'arbitre à l'issue de son année sabbatique :

- Yann TERRADE (R2)

La CRA donne un avis favorable et l'intègre dans sa catégorie.

○ Nomination des arbitres régionaux

Dans le cadre du chapitre 4 de sa circulaire annuelle, la CRA décide de valider les arbitres suivants :

Arbitre Régional 3 : Abderrazak ABIDERRHAMANE (86), Najib AZOUAGH (17), Khalid BELAICHI (33), David GIRAUDET (79), Alexandre GODINEAU (33), Dagit NKAMBA NZINGA (86)

Arbitre Assistant Régional 2 : Lorenzo HALLE (79), Mourad RAHOUI (87), Mathieu ROUSSEAU (86)

Jeune Arbitre Régional : Théophile BUSTREAU (79), Mohammed EL KHIDRI (33), Hayden HENNEQUIN (47), Mathieu LAVAUD (86), Mattéo MARTIN (87), Tom Elie MATHIEU (24)

Ils seront nommés arbitres régionaux sous réserve de réussir en 2024/2025, le test physique de début de saison et l'examen théorique de fin de saison.

Passerelle JAR => R3 :

- Victor BORIE (33), Ryan DESCHAMPS (16), Samuel LABORDE (64), Noah PASQUIER (64), Robbin PLANTET (17),

A la suite d'une observation validant le niveau, la CRA les nomme arbitre régional 3 sous réserve de réussir les tests théoriques de fin de la saison 2023/2024 et le test physique de début de saison 2024/2025.

Situation particulière des arbitres régionaux blessés

L'article 42 du règlement intérieur de la CRA précise : « lorsqu'un arbitre est blessé à répétition ou est soumis à une longue période d'indisponibilité pour des raisons médicales, le médecin régional pourra établir l'aptitude ou l'inaptitude de l'arbitre à évoluer au niveau de la compétition concernée par sa catégorie. »

o Situation de Monsieur Mathieu GRELIER – Arbitre Régional 3

- Considérant que Monsieur Mathieu GRELIER est blessé et qu'il a été soumis à une expertise médicale,
- Considérant que le Docteur FILHASTRE a validé la justification de sa blessure, ne lui permettant pas de satisfaire à ses deux dernières observations,

Par ces motifs :

- La CRA décide de geler la saison 2023/2024 de Monsieur Mathieu GRELIER,
- La CRA informe Monsieur Mathieu GRELIER qu'il ne sera pas classé à l'issue de la saison 2023/2024 et qu'il sera affecté dans la catégorie Arbitre Régional 3 pour la saison 2024/2025.

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du code du sport.

o Situation de Monsieur Paul RAGER – Arbitre Régional 3

- Considérant que Monsieur Paul RAGER est blessé et qu'il a été soumis à une expertise médicale,
- Considérant que le Docteur FILHASTRE a validé la justification de sa blessure, ne lui permettant pas de satisfaire à ses observations,

Par ces motifs :

- La CRA décide de geler la saison 2023/2024 de Monsieur Paul RAGER,
- La CRA informe Monsieur Paul RAGER qu'il ne sera pas classé à l'issue de la saison 2023/2024 et qu'il sera affecté dans la catégorie Arbitre Régional 3 pour la saison 2024/2025.

La CRA étant habilitée à juger tous les cas particuliers non prévus par le règlement intérieur et s'agissant de sa deuxième saison consécutive de neutralisation pour raison médicale, M. Paul RAGER sera dans l'obligation de réussir les tests physiques de la catégorie R3 en début de saison 2024/2025, faute de quoi il sera remis à la disposition de son District.

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des

Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du code du sport.

o Situation de Monsieur Sophian SEBBANI – Arbitre Régional 3

- Considérant que Monsieur Sophian SEBBANI est blessé et qu'il a été soumis à une expertise médicale,
- Considérant que le Docteur FILHASTRE a validé la justification de sa blessure, ne lui permettant pas de satisfaire à ses deux dernières observations,

Par ces motifs :

- La CRA décide de geler la saison 2023/2024 de Monsieur Sophian SEBBANI,
- La CRA informe Monsieur Sophian SEBBANI qu'il sera affecté dans la catégorie Arbitre Régional 3 pour la saison 2024/2025.

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du code du sport.

o Situation de Monsieur Hassan ZIAD – Arbitre Assistant Régional 1

- Considérant que Monsieur Hassan ZIAD est blessé et qu'il a été soumis à une expertise médicale,
- Considérant que le Docteur FILHASTRE a validé la justification de sa blessure, ne lui permettant pas de satisfaire à ses observations,

Par ces motifs :

- La CRA décide de geler la saison 2023/2024 de Monsieur Hassan ZIAD,
- La CRA informe Monsieur Hassan ZIAD qu'il sera affecté dans la catégorie Arbitre Assistant Régional 1 pour la saison 2024/2025.

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du code du sport.

Présentation des classements des arbitres régionaux pour la saison 2023/2024

La présidente de la CRA présente les classements des arbitres régionaux à l'issue de la saison 2023/2024 et leur affectation pour la saison 2024/2025.

Courriers reçus

- Courriel de Rui CAMARINHA pour une demande d'information suite à une remarque d'un observateur. Une réponse lui a été apportée par Sandra RENON, CTRA référente des arbitres assistants.

- Courriel d'Alain SARS informant les présidents de CRA de la signature d'un contrat entre la CFA/DA et la société Evalbox dont elle assumera la totalité du coût financier pour les arbitres de Ligue.
Les deux administrateurs Evalbox : Saïd EL MOUFAKKIR (CTRA Responsable Formation) et Aurélien FAIVRE sont invités à participer à une formation le mardi 2 juillet 2024 à Castelmaurou (31).
Le compte actuel de la Ligue peut être utilisé pour les arbitres de District. Un point sera effectué par le Directeur d'Evalbox.
- Courriel d'Alain SARS nous informant du stage annuel des Conseillers Techniques en Arbitrage du 29 au 31 octobre 2024 au Centre National de Clairefontaine.
- La CRA prend note du courriel de Bruno DUPUIS nous informant du retrait de la candidature du jeune arbitre régional Robin MAITRE (86).
- Mail de Jean-Luc BERTAUD, président de la CDA 79, nous informant de l'obtention le 30 mai 2024 de la certification Jeune officiel – niveau National par Mathieu CIVRAIS, du lycée Maurice Genevoix de Bressuire, lors du championnat de France U.N.S.S. Foot Juniors à Aigues Mortes (30). Dans le cadre des équivalences arbitre/juge dans le sens U.N.S.S. => F.F.F., une passerelle jeune officiel/JAR sera proposé à ce jeune pour la saison 2024/2025.
- Courriel de Jamal AMMARI, qui avait mis fin à sa fonction d'arbitre au 30 juin 2023, informant la CRA de son souhait de reprendre l'arbitrage en tant qu'arbitre assistant régional 1 en 2024/2025. La CRA accède à sa demande
- Courriel de Bruno DUPUIS, observateur Régional 2, signalant l'attitude et les propos d'un arbitre assistant régional 2 lors d'un match où il observait le central et l'assistant. L'arbitre assistant sera convoqué conformément à l'article 39 du Statut de l'Arbitrage.

Informations et questions diverses

- Dix arbitres : Alice AUBOURG (86) – Marion BEAMONTE (33) - Marina JALLAT (16) – Abraham ABDYOU (16) - Léandre CUEFF PLAULT (33) – Yohan GIRARD (16) - Marwane PINARD (16) - Ruben PUYALT (33) – Arnaud SCHRODER (47) – Hervé ZAGO (16) ont participé aux finales de Coupe de France des Régions de Para- foot Adapté à Soyaux les 15 et 16 juin 2024. L'encadrement était assuré par Julian GRELOT, CTRA. Ils seront titulaires d'une licence Sport Adapté délivrée par la Fédération de Sport Adapté.
- Les finales de Coupe Nouvelle-Aquitaine du samedi 22 juin 2024 au Bouscat seront arbitrées par :
 - Séniors Masculins : Maxime ROUMIER – Paul HERGALT – Jordan MORISSON – Kévin ROSELIER
 - Séniors Féminines : Alice AUBOURG – Soline BARBE – Ingrid NIERICHLO – Emeline NIERCIHLO
 - U14 – U15 Féminines : Lily MEPONTE – Laure MEYER – Ynès LAMARE
- La finale Foot Entreprise à Blanquefort sera arbitrée par Badr BOUBNAN – Adil EL HASSAK – Amadou BODIAN
- La finale Futsal du samedi 15 juin 2024 à Pessac a été arbitrée par Aboubacar OUEDRAOGO – Nicolas TAMISIER – Badr BOUBNAN.
- Jean-Robert CLOFF intervient à propos des articles 20-A et 23-D-2 des Règlements Généraux de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine. Il demande à la CRA de faire un rappel auprès des arbitres au sujet des délégués et des

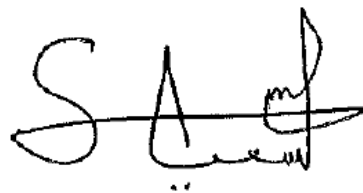
couleurs et numérotations des équipes. Il évoque également la situation des clubs en infraction avec le Statut de l'Arbitrage. Après un échange entre ses membres, la CRA indique que ces sujets sont du domaine de compétences d'autres commissions régionales des délégués et du Statut de l'Arbitrage.

- Patricia DUPIN demande qu'un rappel soit effectué auprès des arbitres et observateurs sur le contrôle de l'identité des joueurs. La CRA indique que ce point sera traité avec les arbitres et les observateurs lors des stages de rentrée programmés en début de la saison 2024/2025.

La Présidente,
Béatrice MATHIEU



Le secrétaire de séance
Saïd EL MOUFAKKIR



Procès-verbal validé le 21/07/2024 par La Secrétaire Générale Marie-Ange AYRAULT GUILLORIT.